



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse

Programme Petites villes de demain : les six communes lauréates (Sénas, Lambesc, Trets, la Roque-d'Anthéron, Berre l'Étang et Port-Saint-Louis-du-Rhône) de la Métropole Aix-Marseille-Provence signent leur convention-cadre avec l'Etat, la Métropole et la Banque des Territoires.

Marseille, le 9 mai 2023

Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du Rhône et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, signe avec Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Alexis Rouque, directeur régional de la Banque des Territoires en Provence-Alpes-Côte d'Azur et les maires des six communes les conventions-cadre du programme Petites villes de demain. Deux postes de chef de projets sont entre autres financés par l'Etat et la Banque des Territoires pour accompagner la revitalisation de ces communes.

Lancé en 2020 par le gouvernement, ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes de moins de 20 000 habitants jouant un rôle de centralité et portant des projets innovants et respectueux de l'environnement. Petites villes de demain a pour objectif d'apporter aux collectivités locales et aux intercommunalités, les moyens, les outils, les connaissances et les partenaires nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation personnalisé.

En juillet 2021, les communes de Sénas, Lambesc, Trets, la Roque-d'Anthéron, Berre l'Étang et Port-Saint-Louis-du-Rhône ont signé, avec l'État et la Métropole Aix-Marseille-Provence, la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain.

Engagée dans ce dispositif de revitalisation des communes, la Banque des Territoires a signé en juillet 2022 une convention d'intermédiation avec la Métropole -Marseille-Provence, qui assure pour son compte des missions de conseil, d'instruction et de versement de ses crédits d'ingénierie. Une première enveloppe de 255 000 € a été mobilisée.

Ces crédits sont destinés à financer des études stratégiques et opérationnelles permettant aux six communes lauréates du programme Petites Villes de Demain de construire leur projet de redynamisation et de le mettre en œuvre. Cette première phase a permis d'aboutir à un plan d'actions formalisé dans les conventions-cadre des six communes, signées ce jour et qui vont permettre de passer à l'action.

Pour faciliter la conduite des projets, l'Etat et la Banque des Territoires cofinancent les deux postes de chef de projet recrutés par la Métropole dédiés à l'accompagnement des territoires lauréats et mettent à disposition des communes des expertises thématiques (e-commerce, immobilier...).

A l'échelle nationale, le programme Petites villes de demain est doté de 3 milliards d'euros, courant jusqu'en 2026. Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a annoncé fin avril que près de 900 M€ avaient déjà été engagés sur le terrain pour construire, rénover et transformer les

petites villes. Le programme est déployé dans toutes les régions françaises et permet d'accompagner « à la carte » 1 643 communes grâce à 904 chefs de projets.

A propos de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Créée le 1er janvier 2016, Aix-Marseille-Provence compte plus de 1,8 million d'habitants et comprend 92 communes. La Métropole exerce les compétences stratégiques majeures qui orientent le développement du territoire dans toutes ses dimensions : développement et aménagement économique, transports et mobilité, aménagement de l'espace métropolitain, politique locale de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie. La revitalisation des centres -villes de la métropole, dans toute leur diversité et leur spécificité, est un enjeu central de l'urbanisme métropolitain. La plus-value de la Métropole dans la coordination du dispositif Petites Villes de demain est donc claire : une **convergence des dispositifs** sur des projets de centre-ville cohérents avec un projet intercommunal et un accès privilégié aux offres des partenaires.

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

Contacts presse :

Préfecture des Bouches-du-Rhône

Pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr – 04 84 35 40 00

Métropole Aix-Marseille-Provence - presse@ampmetropole.fr - 04 91 99 79 74

Banque des Territoires Provence-Alpes-Côte d'Azur – Groupe Caisse des Dépôts

Esther Even : esther.even@caissedesdepots.fr – 06 40 94 83 39 [@BdT_DRPaca](https://twitter.com/BdT_DRPaca)